

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Express

Date de révision: 25.06.2018

Code du produit: BO5850050

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

BriteGuard Express

Autres désignations commerciales

BO 5850000, 5 l

BO 5850010, 100 ml

BO 5850050, 500 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Revêtements en phase solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|---------------------|------------------------------|
| Société: | BOHLE AG | |
| Rue: | Dieselstr. 10 | |
| Lieu: | D-42781 Haan | |
| Téléphone: | +49 2129 5568-0 | Téléfax: +49 2129 5568-282 |
| e-mail: | info@bohle.de | |
| Interlocuteur: | Klaus Nehren | Téléphone: +49 2129 5568-276 |
| e-mail: | MSDS@bohle.de | |
| Internet: | www.bohle-group.com | |
| Service responsable: | Chemie | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

| | |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Conseils de prudence

| | |
|------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et |
|------|--|

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Express

Date de révision: 25.06.2018

Code du produit: BO5850050

Page 2 de 9

| | |
|----------------|--|
| P235 | de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P280 | Tenir au frais. |
| P305+P351+P338 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P337+P313 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P405 | Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Garder sous clef. |

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|----------|---|--------------|------------------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | | | |
| 67-63-0 | propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol | | | >95 % |
| | 200-661-7 | 603-117-00-0 | 01-2119457558-25 | |
| | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 | | | |
| 556-67-2 | octamé thylcycloté trasiloxane | | | < 3 % |
| | 209-136-7 | 014-018-00-1 | | |
| | Flam. Liq. 3, Repr. 2, Aquatic Chronic 4; H226 H361f H413 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Si la victime est inconsciente mais respire: La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Administrer comme purgatif du sulfate de sodium (1 cuiller dans un verre d'eau) avec beaucoup de charbon actif.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Express

Date de révision: 25.06.2018

Code du produit: BO5850050

Page 3 de 9

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂)**Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Assurer une ventilation adéquate.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Prévoir une aspiration de l'air ambiant à hauteur du sol.

Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Express

Date de révision: 25.06.2018

Code du produit: BO5850050

Page 4 de 9

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|---------|----------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 67-63-0 | Alcool isopropylique | 400 | 980 | | VLE (15 min) | |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|---------|---|-------------------|------------|-----------------------|
| 67-63-0 | propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol | | | |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 26 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systémique | 319 mg/kg p.c./jour |
| | Salarié DNEL, à long terme | dermique | systémique | 888 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 89 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 500 mg/m ³ |

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|---------|---|------------|
| 67-63-0 | propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol | |
| | Eau douce | 140,9 mg/l |
| | Eau douce (rejets discontinus) | 140,9 mg/l |
| | Eau de mer | 140,9 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 552 mg/kg |
| | Sédiment marin | 552 mg/kg |
| | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 2251 mg/l |
| | Sol | 28 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Même si tout le produit est déversé, vu les petites quantités présentes, les limites d'exposition ne peuvent pas être atteintes. Néanmoins il est du devoir de l'utilisateur de vérifier ceci et de suivre les limites d'exposition données sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Express

Date de révision: 25.06.2018

Code du produit: BO5850050

Page 5 de 9

Matière des gants: Caoutchouc butyle $\geq 0,5\text{mm}$, NBR (Caoutchouc nitrile) $\geq 0,35\text{mm}$
Temps de pénétration (durée maximale de port) ≥ 480 min.

Protection de la peau

vêtements étanches

Protection respiratoire

Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: clair
Odeur: alcoolique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): neutre

Modification d'état

Point de fusion: -89,5 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 82 °C
Point d'éclair: 12 °C

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 12 vol. %
Température d'inflammation: 425 °C

Température d'auto-inflammabilité

n'est pas auto-inflammable

Pression de vapeur: 48 hPa
(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,79 g/cm³

Hydrosolubilité: soluble
(à 20 °C)

Viscosité dynamique: 2,43 mPa·s
(à 20 °C)

Teneur en solvant: 96 %

9.2. Autres informations**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Express

Date de révision: 25.06.2018

Code du produit: BO5850050

Page 6 de 9

10.5. Matières incompatibles

acides forts et oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

| N° CAS | Substance | | | | |
|---------|---|---------------|---------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 67-63-0 | propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol | | | | |
| | par voie orale | DL50 mg/kg | 4570 | Rat | |
| | dermique | DL50 mg/kg | 13400 | Lapin | |
| | par inhalation (4 h) vapeur | CL50 | 30 mg/l | Rat | |

Expériences tirées de la pratique
Observation diverses

Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

| N° CAS | Substance | | | | | |
|---------|---|---------------|-----------|--------|-------------------------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 67-63-0 | propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | 9640 | 96 h | Tête de boule | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | >2000 | 72 h | Desmodesmus subspicatus | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|---------|---|---------|
| 67-63-0 | propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol | -0,16 |

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit s'évapore facilement.

Information supplémentaire

Classe risque aquatique (WGK) 2: pollue l'eau
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Express

Date de révision: 25.06.2018

Code du produit: BO5850050

Page 7 de 9

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

140603 DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08); déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques; autres solvants et mélanges de solvants; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

produit de nettoyage : Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|------------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1219 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 3 |



| | |
|---|-----|
| Code de classement: | F1 |
| Dispositions spéciales: | 601 |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Quantité dégagée: | E2 |
| Catégorie de transport: | 2 |
| N° danger: | 33 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | D/E |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|------------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1219 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Express

Date de révision: 25.06.2018

Code du produit: BO5850050

Page 8 de 9

14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1
 Dispositions spéciales: 601
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité dégagée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1219
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: -
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité dégagée: E2
 EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1219
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Isopropanol
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A180
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
 Passenger LQ: Y341
 Quantité dégagée: E2
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune/aucun



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Express

Date de révision: 25.06.2018

Code du produit: BO5850050

Page 9 de 9

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 96 % (758 g/l)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|--------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 2; H225 | Sur la base des données de contrôle |
| Eye Irrit. 2; H319 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3; H336 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)